

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DPA 31 Avenant n°1 au contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, signé avec la société NOV'ECOLES Paris.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 DPA 74 en date des 14 et 15 novembre 2011 ayant notamment autorisé Monsieur le Maire de Paris à signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant n°1 au contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, signé avec la société NOV'ECOLES Paris ;

Vu le projet d'avenant joint à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°1 au contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, signé avec la société NOV'ECOLES Paris.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.